Normes : un cartographie prioritaire, vite !

Publication : vendredi 8 août 2014 08:16

La Gazette, 18 février 2013

Date : 18/02/2013
Pays : FRANCE
Page(s) : 43
Rubrique : Juridique
Diffusion : 30779
Périodicité : Hebdomadaire

la gazette

DROIT DE REGARD

Normes: une cartographie prioritaire, vite!

La lutte contre l'inflation normative crée des instances enchevêtrées

Les versions, plus ou moins confidentielles, de l'avant-projet de loi de décentralisation circulent. C'est à se demander si le gouvernement ne poursuit pas ainsi une consultation élargie pour recueillir, de façon non officielle, récriminations et suggestions. Soit! Osons nous livrer, sur la question de la lutte contre l'inflation normative (1), à l'exercice critique. Force est de constater que, entre projets et propositions de loi et missions, les textes et les initiatives se croisent et s'entrechoquent...

L'Assemblée nationale a examiné le 13 février une nouvelle proposition de loi « Doligé ».

Capharnaüm

La dernière mouture de l'avant-projet de loi de décentralisation contient des dispositions sur «la maîtrise de l'intervention normative». La Commission consultative d'évaluation des normes (CCEN) verrait ses pouvoirs renforcés. Or, dans la proposition de loi «Gourault-Sueur» adoptée le 28 janvier par le Sénat (2), la CCEN céderait la place à un «haut conseil national chargé du contrôle et de la régularisation des normes applicables aux collectivités locales» doté aussi de pouvoirs renforcés. Par ailleurs, lors des débats sénatoriaux, la ministre Marylise Lebranchu et les sénateurs Jacqueline Gourault et Jean-Pierre Sueur ont martelé que ce nouveau dispositif ne viendrait pas «refaire ce qui a déjà été fait» et ne serait pas «contradictoire avec les autres mesures prises récemment». Allusion à la «mission Boulard-Lambert», chargée d'ouvrir la chasse aux normes absurdes (3).

Enfin, notons le passage imminent en première lecture devant l'Assemblée nationale d'une nouvelle proposition de loi «Doligé» de simplification des normes.

Les projets de textes se rejoignent cependant sur le sujet, fondamental mais constitutionnellement sensible, de l'adaptabilité locale de la norme. L'avant-projet de loi, dans sa version circulant le 4 février, introduit «un principe général de proportionnalité des normes concernant les collectivités locales». Et le haut conseil prévu par la proposition de loi pourra recommander «des mesures d'adaptation des normes réglementaires». Les deux projets introduisent ainsi par la bande la proposition de loi de Pierre Morel-A-L'Huissier relative à l'adaptabilité des normes en milieu rural. A n'en pas douter, la pression est mise sur Célia Vérot, toute nouvelle adjointe au secrétaire général du gouvernement chargée, depuis le 25 janvier, de la simplification, et dont on est en droit d'attendre des éclaircissements – voire une cartographie! – sur ces multiples dispositifs «anti-normes». **Jean-Marc Joannès**

(1) Lire «La Gazette» du 12 novembre 2012, pp. 23-28.
(2) Lire «La Gazette» du 4 février, pp. 12-13.
(3) Lire «La Gazette» du 21 janvier, p. 17.

Tous droits de reproduction réservés

.

Phoca PDF